



DECISION

Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat pour la Désimperméabilisation du Groupe Scolaire Louis Pasteur

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 103 du Conseil Municipal du 21 décembre 2023, portant autorisation de programme, pour le projet pluriannuel de traitement et de végétalisation des cours d'écoles des quatre groupes scolaires publics,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 23 mars 2023, dotant Saint-Etienne Métropole d'un dispositif de fonds de concours aux projets communaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles publiques,

CONSIDERANT, que la Commune peut solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre du projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour du Groupe Scolaire Louis Pasteur,

DECIDE

Article 1 : La Commune sollicite une aide auprès de l'Etat, d'un montant total de **124 594 €**, au vu d'un plan de financement se présentant comme suit :

PROJET	COUT ESTIME DES TRAVAUX HT ⁽¹⁾	FINANCEMENTS		
		Etat - Montant sollicité ⁽²⁾	Métropole (SEM) - Montant octroyé ⁽³⁾	Fonds Propres Commune
Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles :				
Groupe Scolaire Louis Pasteur	354 955,00 €	124 594,00 €	159 370,00 €	70 991,00 €
TOTAL =	354 955,00 €	124 594,00 €	159 370,00 €	70 991,00 €

⁽¹⁾ Etudes et mobilier compris

⁽²⁾ Sollicitation au titre de la DSIL ou du Fonds Vert (Fonds Vert 2025 actuellement en cours de préparation)

⁽³⁾ Convention attributive transmise en date du 09/01/2025, en cours de signature

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 janvier 2025

Le Maire
François DRIOL

